

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
18 JANVIER 2018

DATE d'AFFICHAGE
26 JANVIER 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 36
Présents : 29
Votants : 31

L'an deux mille dix-huit,
le 23 janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONÇALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Bernard AUDRAN, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Mireille LUCAS, - Bernadette GRIGNON.

M. Bernard AUDRAN donne pouvoir à M. Jean-Louis GACHE
M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis LE RALLE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°02-2018 – ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION
COMMUNAUTAIRE SUITE A UNE DEMISSION**

Le Président informe que suite à la démission de Mme Claudine GUILLOTIN, représentant la commune d'Ambon, en tant que déléguée suppléante au sein de la commission « Enfance-Jeunesse » a été remplacée, par délibération n°133-2017 en date du 12 décembre 2017 par Mme Rolande NIO. Cette dernière étant déléguée titulaire de cette commission, il convient de la remplacer.

Ainsi, sur proposition du Conseil Municipal d'Ambon, le Président présente la candidature de Mme Nicole KORN en tant que déléguée titulaire au sein de la commission citée ci-dessus.

Le Président invite d'autres éventuelles candidatures à se manifester, puis propose au Conseil de PASSER au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** à l'unanimité, de la nouvelle composition de la commission communautaire.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 26 janvier 2018
Le Président,